DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE

S C I E Z



Téléphone. : 04 50 72 60 09 Télécopie : 04 50 72 63 08

COMPTE RENDU DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 SEPTEMBRE 2011

<u>PRESENTS</u>: Mesdames, Roch Monique, Borcard-Rapin Jacqueline, Longuet Odile, Bourgeois Fatima, Henry Jeanine, Braize Liliane, Kabut Florence, Fillon Sandrine, Vuattoux Georgette Messieurs, Bidal Jean-Luc, Trivério Christian, Vignaud Christian, Démolis Hubert, Eme Jean-Pierre, Réale Richard, Bidal Claude, Kupper Lionel, Huvenne Bernard, Requet Michel.

<u>PROCURATIONS</u>: Couasnon Thierry à Braize Liliane, Badaire Corinne à Longuet Odile, Marre Michèle à Borcard-Rapin Jacqueline, Favre Pierre à Roch Monique, Gilbert Joël à Trivério Christian,

ABSENTS: Truchot Hervé, Pierron André, Appert Nicolas,

Arrivée de Madame Fillon Sandrine à 20h30

NOMINATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil, et ce conformément aux dispositions de l'article L2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Odile Longuet a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 25-07-2011

Chaque membre de l'Assemblée ayant eu, en temps utile, communication du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 25 juillet 2011, <u>les élus présents</u> sont appelés à faire part de leurs remarques ou éventuelles volontés de faire porter des rectifications à ces documents. Le Procès Verbal du 25-07-2011 est adopté à l'unanimité.

<u>DECISIONS DU MAIRE PRISES DANS LE CADRE DE SES DELEGATIONS.</u> (Article L2122-22 et L2122-23 du CGCT)

REF: 2011-68 du 18 juillet 2011

Objet : Avenant N°1 au contrat de prestation d'arrosage et collecte des Ordures ménagères à Cheval Vu le marché signé avec Madame Dulac Françoise en date du 20-06-2011,

Considérant la qualité de la prestation effectuée par Madame Dulac et l'enthousiasme des habitants et touristes,

Considérant l'intérêt touristique de faire intervenir Madame Dulac sur le site de la Vacherie,

Le Maire décide

D'ajouter le site de la Vacherie aux parcours initiaux.

De passer et signer avenant N°1 au contrat de prestation d'arrosage et collecte des OM à Cheval avec madame Dulac Françoise.

D'autoriser paiement d'heures complémentaires à 50 euros hors taxes l'heure, dans la limite de 85 heures sur la durée totale du contrat.

REF: 2011-69 du 19 août 2011

Objet : Fourniture et pose de lisse bois.

Vu l'avis d'appel à la concurrence publier le 5 juillet 2011 sur le site <u>www.mp74.fr</u>, pour la fourniture et pose de lisse bois,

Considérant que la concurrence a joué correctement,

Le Maire décide

De passer et signer contrat avec l'entreprise VRD SERVICES à Vimines (73) pour la fourniture et pose de barrières Rondino avec éléments de 2 ou 3 ml selon le linéaire de chaque tronçon.

De fixer le prix de cette acquisition à :

- -Entraxe à 3.04ml à 40.20€ HT le ml
- -Entraxe à 2.04ml à 42.80€ Ht le ml
- -Interruption de file à 71€ HT l'unité

EXAMEN DES QUESTIONS INSCRITES A L'ORDRE DU JOUR DE LA SEANCE DU 25-07-2011

1- Donation par Madame SOLDATI née CALLENDRIER Christiane

Exposé: Bidal Jean-Luc, le Maire

-Vu la délibération du Conseil Municipal du 28 juillet 2010 acceptant la donation d'une maison avec terrain sis 488 avenue de la Fruitière et Filly en Haut, figurant au cadastre après remaniement section AP, sous les numéros 155 (04a 93ca) et 154 (07a 60ca) – anciennement cadastré section A sous les numéros 1197 et 1198, appartenant à Mme SOLDATI née CALLENDRIER Christiane, et autorisant le Maire à prendre en charge sur le budget communal, les taxes foncières et d'habitation pour les années 2009 et 2010.

-Considérant que la propriété sus désignée fait partie d'un projet d'aménagement en logements aidés avec Léman Habitat.

-Considérant qu'il est urgent de régulariser l'acte de donation par Mme SOLDATI au profit de la Commune de la dite maison avec terrain AP 155 et 154, en l'Etude de Maîtres NAZ, BIRRAUX et DELECLUSE, notaires associés à DOUVAINE, suivant l'estimation de France Domaine, avec prise en charge des impôts dus pour l'année 2011.

-Propose de signer l'acte authentique de donation par Mme SOLDATI Christiane au profit de la Commune de la maison avec terrain sis à SCIEZ, cadastrée AP 155 (04a 93ca) et 154 (07a 60ca), en l'Etude de Maître NAZ, BIRRAUX et DELECLUSE, notaires associés à DOUVAINE, suivant estimation de France Domaine et prise en charge des impôts dus pour l'année 2011.

Décision:

Entendu exposé de Monsieur le Maire, Après débat et vote, le conseil municipal unanime

-Autorise le Maire à signer l'acte authentique de donation par Mme SOLDATI Christiane au profit de la Commune, de la maison avec terrain sis à SCIEZ, cadastrée AP 155 (04a 93ca) et 154 (07a 60ca), en l'Etude de Maître NAZ, BIRRAUX et DELECLUSE, notaires associés à DOUVAINE, suivant estimation de France Domaine.

-Autorise prise en charge des impôts dus pour l'année 2011.

2- Acquisition foncière « Les Bauffres Ouest » Mme SOLDATI Christiane

Exposé: Bidal Jean-Luc, le Maire

-Vu la délibération en date du 7 décembre 2009 par laquelle le Conseil Municipal a décidé de recourir aux actes administratifs pour la plupart des acquisitions, ventes, échanges, partage acceptation des dons et legs, transactions diverses ne comportant pas de difficultés juridiques particulières conformément à l'article L1311-13 du code général des collectivités territoriales,

-Vu la délibération en date du 7 décembre 2009 par laquelle le Conseil Municipal charge M. EME Jean-Pierre, représentant de la collectivité pour la signature des actes administratifs conformément à l'article L1311-13 du code général des collectivités territoriales,

-Propose de procéder à l'acquisition au prix de 3.236,00 euros (soit 2 €/m2), d'une parcelle de terre sise à SCIEZ, cadastrées section AP 161 « Les Bauffres Ouest » pour 16a 18ca, appartenant à Mme Christiane SOLDATI.

Décision:

Entendu exposé de Monsieur le Maire, Après débat et vote, le conseil Municipal, unanime

-Autorise le Maire à acquérir au prix de 3.236,00 euros la parcelle de terre à SCIEZ cadastrées section AP 161 « Les Bauffres Ouest » pour 16a 18ca, appartenant à Mme Christiane SOLDATI et à procéder à l'authentification de l'acte administratif ; M. EME étant chargé pour sa part de signer ledit acte au nom de la collectivité.

3- Acquisition foncière « Les Butlines » Mme DUCRET née CHRISTIN Martine

Exposé: Bidal Jean-Luc, le Maire

- Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 13 juin 2005 relative à l'acquisition foncière de la parcelle B 1123 d'une surface de 2a 70ca appartenant antérieurement aux Consorts CHRISTIN, pour un prix total de 8.100 euros (30 € le m2 x 270 m2).

-Considérant que l'acquisition foncière ci-dessus n'a jamais été régularisée en l'Etude de Maître NAZ,

BIRRAUX et DELECLUSE, notaires associés à DOUVAINE,

Considérant qu'à ce jour Mme DUCRET née CHRISTIN Martine est seule propriétaire de la parcelle B 1123 par suite du décès de sa mère, Mme CHRISTIN née BIOLLEY Jeanine survenu à SCIEZ, le 07 janvier 2008,

-Considérant que par suite du remaniement du cadastre de la Commune de SCIEZ la parcelle B 1123

d'une surface de 02a 70ca est devenue BH 231 pour 02a 90ca.

- -Considérant qu'à réception du nouveau relevé parcellaire, Madame Martine CHRISTIN s'est manifestée et a demandé la régularisation par acte administratif de l'acquisition de la parcelle nouvellement cadastrée section BH, sous le numéro 231, pour une contenance de 02a 90ca, au prix de 30 euros du mètre carré, soit un prix total de 8.700 euros (30 € x 290 m2).
- -propose de procéder à l'acquisition de cette parcelle au prix total de 8.700 euros et de signer l'acte administratif en Mairie de SCIEZ.
- -Précise que les crédits nécessaires sont ouverts au BP 2011.

Décision :

Entendu exposé de Monsieur le Maire,

Après débat et vote, le conseil Municipal, unanime

- -Autorise le Maire à régulariser l'acquisition de la parcelle figurant au nouveau cadastre section BH, n° 231, pour 02a 90ca, moyennant le prix de 8.700 euros,
- -Autorise le Maire à procéder à l'authentification de l'acte administratif ; Mr EME étant chargé pour sa part de signer ledit acte au nom de la collectivité, au prix susmentionné.

4- Avenant N°1 convention DREVOUX

Exposé: Jean-Pierre EME, Maire adjoint,

-Vu la convention signée le 10 février 2008 entre la Commune de Sciez et M et Mme Drevoux, pour la réalisation d'une aire d'accueil provisoire des gens du voyage sur la commune de Sciez et notamment sur les parcelles appartenant aux consorts Drevoux.

-Propose de fixer la fin de cette convention au 30 août 2011,

-Propose de fixer l'indemnité financière pour cette mise à disposition à la somme de 400 € pour l'année 2011.

Décision:

Entendu exposé de Monsieur le Maire adjoint, Après débat et vote, le conseil Municipal, unanime

-Autorise le Maire à passer et signer avenant N°1 à la convention d'occupation temporaire signée le 10 février 2008 entre la Commune de Sciez et M et Mme Drevoux.

5- Entrée Ouest : Adjudication du Maître d'œuvre.

Exposé: Jean-Pierre EME, Maire adjoint

- -Vu l'avis d'appel public à la concurrence publié le 5 juillet 2011 sur le site www.mp74.fr ainsi que sur les pages d'annonces légales du Messager, pour la maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de l'entrée ouest de Sciez-RD1005,
- -Vu les rapports de la commission d'appel d'offre,

-Considérant que la concurrence a joué correctement,

-Considérant que deux entreprises répondent parfaitement au cahier des charges ; Cabinet Uguet à Fillinges et EGIS France à Annecy

-Propose de départager les deux candidats retenus par la commission d'appel d'offres par un vote à bulletin secret.

Décision:

Entendu exposé de Monsieur le Maire adjoint,

Après débat et vote à bulletin secret, le conseil municipal décide (à raison de 15 voix pour Cabinet Uguet, 7 voix pour Egis France et 2 bulletins blancs)

-de passer et signer contrat de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de l'entrée ouest avec l'entreprise CABINET UGUET à FILLINGES pour un montant prévisionnel de rémunération de 89 065€ HT et un taux de rémunération à 4.5%

-de donner pouvoirs au Maire de passer et signer toutes pièces relatives à ce marché.

6- Changement de dénomination d'une voie.

Exposé: Jean-Pierre EME, Maire adjoint

-Vu l'article L 2121-29 du code général des collectivités territoriales ;

- -Considérant que les personnes habitant l'impasse de la Cascade rencontrent toutes des difficultés dans l'acheminement de leur courrier du fait de l'usage de plusieurs dénominations pour désigner la même voie ;
- -Considérant qu'il est proposé de rebaptiser cette voie « Impasse de la Cascade de la Sarpe » ;

-Vu le plan ci-annexé ;

-Vu l'avis favorable émis par les habitants de ladite voie :

-Vu l'avis favorable émis par le Bureau Municipal lors de sa réunion du 17-08-2011

Décision:

Entendu exposé de Monsieur le Maire adjoint, Après débat et vote, le conseil Municipal, unanime

- décide de débaptiser la voie nommée « Impasse de la Cascade »
- décide de dénommer cette voie « Impasse de la Cascade de la Sarpe »
- donne pouvoirs au Maire de signer tout document relatif à ce dossier

7- Subventions exceptionnelles BP2011

Exposé: Jean-Luc Bidal, le Maire

- -Demande au conseil de bien vouloir accorder pour régularisation, les subventions exceptionnelles ci-dessous.
 - -Société Internationale de Sauvetage du Léman pour 39€ (Boissons Comité de Jumelage)
 - -Association des Marins de Sciez pour 260€ (Repas + boissons municipalité fête du Nautisme)

Décision:

Entendu exposé de Monsieur le Maire adjoint, Après débat et vote, le conseil Municipal, unanime

- -Décide de retirer de l'ordre du jour la subvention pour la Société Internationale de Sauvetage du Léman
 - -Autorise versement d'une subvention exceptionnelle au profit de l'Association des Marins de Sciez pour 260€.

8- SISAM: Augmentation de la participation 2011.

Exposé: Fatima Bourgeois, Maire adjoint,

- -Dans le cadre du projet de création d'une crèche et afin de permettre règlement des honoraires de prestations, le Syndicat Intercommunal Sciez Anthy Margencel sollicite un versement complémentaire de 10 000 euros, répartit sur les trois communes. La participation de Sciez s'élève à 4 800€ (48%), la participation pour Anthy étant de 3 200€ soit 32% et Margencel de 2 000€ soit 20%.
- -Précise que ces crédits n'étant pas inscrits au budget primitif 2011, il conviendra de les intégrer au chapitre 65 c/6558 lors de la prochaine décision modificative du budget.

Décision:

Entendu exposé de Monsieur le Maire adjoint,

Après débat et vote, le conseil Municipal, à la majorité moins une abstention (Huvenne Bernard)

-Autorise versement supplémentaire de 4 800 euros au profit du Syndicat Intercommunal Sciez Anthy Margencel.

COMMUNICATIONS DU MAIRE ET QUESTIONS ORALES DES CONSEILLERES ET CONSEILLERS

COMMUNICATIONS DU MAIRE

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la fête des gaulois cette fin de semaine à Douvaine.

QUESTIONS DIVERSES

Madame Jeanine Henry

- rappelle les prochains rendez-vous culturels : Concert Danowicz au Théâtre de Guidou le 16-08 Journées du Patrimoine les 17 et 18-09.
- présente la brochure « Histoire de la Savoie »

Monsieur Claude Bidal rappelle les dates de la vogue de la Saint Maurice, le 17 et 18 septembre et précise que les bénéfices du repas du dimanche 18 seront reversés à la Virade de l'espoir.

Prochaines réunions du Conseil Municipal:

Séances privées :

- -Le Mardi 13 septembre 2011 à 20h
- -Le Jeudi 15 septembre 2011, à 20h30 (Au lieu du 19-09 prévu initialement)

<u>Séance publique</u> : le Mardi 4 octobre 2011 à 20h

Monsieur Le Maire constatant l'ordre du jour et les questions orales épuisées, La Séance Publique est levée à 21 heures 26

PROCES-VERBAL DE SEANCE DRESSE LE 09-09-2011 PAR LE SECRETAIRE ELU PAR SES PAIRS PRESENTS EN L'ASSEMBLEE COMMUNALE DU 07-09-2011

SIGNÉ

Le secrétaire de séance Longuet Odile

Glomfut

Le Maire BIDAL Jean-Luc

Vu pour être affiché le 09-09-2011 conformément aux prescriptions de l'article L 221.25 du Code Général des Collectivités Territoriales